

# ELECTRICITE VERTE

# STROUD Royaume-Uni

Il est inhabituel qu'un produit soit acheté sans que l'acheteur connaisse préalablement ses origines et sa méthode de fabrication. Cependant, il existe une exception importante à cette règle : l'électricité. Elle est considérée comme acquise lorsqu'une machine est branchée ou une lampe allumée. Cependant, c'est au moment où l'on allume cette machine ou cette lampe que l'on achète l'électricité et bon nombre de personnes ignorent tout de son origine. Comme de plus en plus de consommateurs sont conscients des problèmes environnementaux en rapport avec la production et l'utilisation d'électricité et que le marché de l'électricité est de plus en plus déréglementé, les consommateurs vont vraisemblablement exercer leur pouvoir d'achat et augmenter leur demande en "électricité verte" (c'est à dire en électricité produite à partir des énergies renouvelables et moins nuisible pour l'environnement). Les villes peuvent jouer trois rôles différents dans la promotion de l'électricité verte : celui de consommateurs, celui de producteurs et celui d'instigateurs ou organes législatifs. Le Conseil du District de Stroud au Royaume-Uni a lancé un appel d'offres pour l'achat d'électricité renouvelable.

## ASPECTS GENERAUX

Stroud est une ville commerciale de 20 000 habitants au Sud de l'Angleterre. La ville s'est développée dans une vallée des Cotswolds Hills où les ressources en eau ont permis le développement d'une industrie de la laine.

Le Conseil de District gère la ville et ses environs et mène une politique environnementale très engagée qui lui a valu de recevoir en 1997 le "green apple", prix attribué à la "collectivité la plus verte de Grande Bretagne".

### Données climatiques :

Degré-jours (Base 15,5 °C) : 2,570

Température annuelle moyenne : 10,5 °C



## CONTEXTE

Certains pays de l'Union européenne ont transposé les dispositions de la Directive sur l'électricité de manière à exclure les petits consommateurs, qui ne peuvent donc choisir leur fournisseur en électricité. En Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suède et en Finlande, tous les consommateurs ont cette possibilité. En Espagne, seuls les abonnés demandant une puissance de plus de 1MW (tels que les bureaux municipaux des grandes villes) ont le libre choix et en Irlande, il est prévu que ce droit sera accordé, à partir de l'an 2000, aux clients achetant de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Cela signifie que le marché est complètement ouvert à la concurrence dans plus de la moitié de l'Union européenne et qu'un très grand nombre de collectivités locales pourraient bien profiter de ce libre choix pour privilégier les fournisseurs proposant de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Le principe de bonne gestion des fonds publics impose aux collectivités locales d'acheter les marchandises au plus bas prix possible. Cette règle

s'applique également à l'achat d'énergie depuis l'ouverture progressive des marchés, qui a d'abord concerné les sites consommant plus de 1 MW en 1992, puis ceux consommant plus de 100kW en 1996 pour ensuite se généraliser à tous les sites. Le conseil du District de Stroud, à l'instar d'autres Conseils de District britanniques, a par conséquent lancé un appel d'offres pour ses principaux sites consommateurs, dont ses propres bureaux.

## EXPERIENCE DE STROUD

Le Conseil a développé une politique environnementale globale qui a récemment été revue dans le cadre du programme municipal en vue de l'obtention de l'habilitation EMAS. Cette politique définit 15 objectifs environnementaux, y compris dans le domaine de l'énergie.

La politique environnementale qui est le moteur du programme EMAS englobe les économies d'énergie, avec l'objectif de réduire de 10 % d'ici 2001 la consommation d'énergie dans les bâtiments contrôlés directement par le Conseil (en se basant sur la consommation énergétique de 1995/56), Un programme d'économie d'énergie annuel est élaboré pour permettre de gérer cet objectif.

### La proposition

Le Conseil du District de Stroud a publié une stratégie environnementale en 1995 dans laquelle il attire l'attention sur les avantages de l'utilisation des énergies renouvelables. Le Conseil s'était déjà distingué en tant que collectivité "verte", ce qui lui a valu d'être contacté par l'entreprise régionale d'électricité en 1996 et de se voir proposer de souscrire un tarif vert, moyennant un léger surcoût, pour son siège à Ebley Mill. Il possède une équipe de 330 personnes (sur une base de temps plein). Le travail est principalement administratif et regroupe les fonctions suivantes : aménagement, hygiène de l'environnement, développement économique, fiscalité, avantages et services en matière de logement, loisirs/activités récréatives, ramassage et recyclage des ordures ménagères. La collectivité a accepté ce tarif et l'électricité est acheminée sur une grande distance jusqu'à la ville.

Le fournisseur était une compagnie d'électricité régionale appelée SWEB. Le programme s'intitulait *Green Electron* et le principe était que pour chaque unité d'électricité utilisée, un montant équivalent d'énergie renouvelable soit acheté et reversé dans le réseau de distribution d'électricité. Le coût par unité était de 4,10 pence par kWh (jour) et de 1,54 pence par kWh (nuit) plus un surcoût de 0,3 pence par kWh. Ceci était indépendamment contrôlé par WWF. L'électricité provenait de deux centrales hydroélectriques (situées dans les Comtés du Devon et du Derby).



La demande globale en électricité de la collectivité locale n'est pas élevée puisqu'elle ne représente que 3 638 700 kWh par an, dont 554 500 kWh sont consommés par les bureaux municipaux. Les Conseils de District en Angleterre ne gèrent pas beaucoup d'activités fortement consommatrices d'électricité, comme c'est le cas de l'éclairage public ou des écoles. Néanmoins, le poids du siège du Conseil dans la consommation totale est assez important.

### **Les bureaux du Conseil à Ebley Mill – alimentés en électricité "verte"**

L'année suivante, avec l'ouverture à la concurrence des sites consommant plus de 100 kW, le District lança un appel d'offres pour un contrat de fourniture d'électricité concernant les bureaux du Conseil et stipulant que les offres faisant appel aux énergies renouvelables seraient prioritaires. La meilleure offre (toutes offres confondues, quelle que soit la source d'énergie utilisée) provenait d'une société de négoce en électricité, la "Renewable Energy Company", établie sur la ville.

La "Renewable Energy Company" a créé le marché de l'électricité "verte" au Royaume-Uni en 1996 dans le but de protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures en stimulant un marché de masse pour son produit appelé "Écotricité". L'"Écotricité" est de l'électricité produite à partir de sources qui sont nettement moins polluantes et plus écologiques que celles utilisées pour générer la conventionnelle électricité "marron". Les technologies supportées par la "Renewable Energy Company" sont notamment l'énergie éolienne, hydraulique, solaire, les gaz de décharges et de stations d'épuration. Elles ne produisent généralement que de l'électricité servant à alimenter le réseau de distribution local, supprimant le coût du transport longue distance sur le réseau haute-tension.

Elle proposait au Conseil municipal d'utiliser de l'électricité produite localement par les sources renouvelables, et cette offre fut acceptée. La plupart de l'électricité achetée est produite par une éolienne située à Nympsfield, à seulement 15 km des bureaux du Conseil et le reste provient d'un site de décharge de déchets voisin. Le Conseil continue de s'approvisionner en électricité générée à partir d'énergies renouvelables fournie par la même société.

La clé du succès pour la compagnie est sa capacité de fournir de "l'écotricité" au même prix que l'électricité conventionnelle. Ce changement de fournisseurs a non seulement permis au Conseil du District de Stroud de préserver l'environnement mais également de réaliser des économies, la compagnie s'étant engagée à n'appliquer aucun surcoût.

Ayant enregistré des commandes en "écotricité" avoisinant 120 MW, la "Renewable Energy Company" est aujourd'hui la plus grande compagnie d'électricité "verte" en Europe et compte parmi ses clients les organismes suivants : The Co-operative Bank, Thames Water, WWF-UK, Gloucestershire County Council et The Dome.

## **EVALUATION ET PERSPECTIVES**

Il s'agit d'un petit projet qui ne requiert ni compétence ni équipement spécialisés. La ville n'a fait qu'appliquer sa propre politique environnementale en utilisant les moyens d'approvisionnement déjà disponibles. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une action exemplaire qui démontre qu'une collectivité locale, même petite et avec peu de besoins, peut créer une demande pour les énergies renouvelables par le biais de ses comportements d'achat, pour un coût nul. Un certain nombre de collectivités locales plus importantes, comme le Comté de Gloucestershire et la Municipalité de Leicester, se sont également mises à acheter de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour satisfaire une partie de leurs besoins.

L'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pourraient donc connaître une forte demande. La consommation en électricité des collectivités locales représente 3 à 5 % de la consommation totale. En Grande Bretagne – tout comme dans les autres pays de l'Union européenne où le marché de l'énergie est déréglementé - les possibilités sont

considérables puisque seule une infime partie de l'électricité consommée est produite à partir d'énergie renouvelable. L'impulsion donnée par l'achat sélectif d'électricité générée à partir des énergies renouvelables a toutes les chances de bénéficier en priorité à l'énergie éolienne pour les raisons suivantes :

- l'énergie éolienne est actuellement une des formes d'énergie les plus compétitives pour la production d'électricité et les fournisseurs désireux d'offrir de l'électricité produite à partir de sources renouvelables auront tout naturellement tendance à choisir cette forme d'énergie plutôt qu'une autre.
- La construction des éoliennes peut se faire relativement rapidement une fois les obstacles administratifs franchis, et ceci permet, une augmentation rapide de la capacité. Ce n'est pas le cas d'autres technologies, comme l'hydroélectricité ou la valorisation des déchets, qui, parce qu'elles demandent des investissements considérables, requièrent des travaux qui parfois peuvent durer jusqu'à dix ans.

Les obstacles administratifs (notamment ceux liés à l'aménagement du territoire) que rencontrent actuellement les projets éoliens au Royaume-Uni sont un frein au développement des ventes d'électricité produite à partir de sources renouvelables, car on voit mal comment répondre à une forte augmentation de la demande. Il faudrait développer une banque des sites autorisés afin de permettre au marché de s'adapter aux fluctuations de la demande.

La ville a développé un intérêt considérable pour les énergies renouvelables. Une proposition a été déposée pour la création sur son territoire d'un parc sur les énergies renouvelables qui recevra le soutien de principe du Conseil (ainsi qu'une petite subvention), s'il vient à être réalisé.

Non content d'acheter des énergies renouvelables, le Conseil du District de Stroud a adopté des politiques de développement des énergies renouvelables et participe également à un projet visant à la production d'électricité hydraulique.



Les bureaux de la collectivité locale sont situés dans un ancien moulin à eau, et le conseil envisage à long terme de produire sa propre électricité à partir de cette source et de créer une société pour l'exploiter.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Mark Sharwood  
Sustainability Co-ordinator  
Stroud District Council  
Ebley Mill  
STROUD  
Gloucestershire GL5 4UB  
Tél. : +44 1453 754490  
Fax : +44 1453 750932  
E-mail : [Mark.Sharwood@stroud.gov.uk](mailto:Mark.Sharwood@stroud.gov.uk)

Cette étude de cas a été réalisée par Energie-Cités en coopération avec le Conseil de District de Stroud.  
Elle a été financée par le programme ALTENER de la DGXVII de la Commission européenne.

